RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ANNÉE 2024

MAIRE:

Rémunération :	6837.86\$
Allocation des dépenses :	3424.47\$
Total annuel :	10262.33\$

CONSEILLER:

Rémunération :	2282.47\$
Allocation des dépenses :	1141.51\$
Total annuel :	3423.98\$

Sainte-Félicité, ce 20e jour de janvier 2024.

Yves Chassé, GMA Directeur général Greffier-trésorier